

Conseil Communautaire Séance du 15 Décembre 2022

Délibération N° 2022 12 103 : Voirie — Ouvrages d'art — demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL

L'an deux mille vingt deux, le 15 Décembre à 18 heures trente

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la Salle des Récollets - Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 08/12/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse.

En exercice	39	Présents	26	Pouvoirs	9	Votants	35
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, Président

Mme Claude ALLAIRE; M. Sylvain BIDIER; M. Diego BORDIER; M. Bruno BOULAY; Mme Michelle BOUSSARD; Mme Sylvie CHARTIER; M. Alain CHEVALLIER; M. Jean-Michel CHIQUET; Mme Galiène COHU; Mme Claire COULONNIER; M. Pascal DUPUIS; M. Michel DUTHEIL; M. Alain GUILLOIS; M. Vincent GRUAU; M. Dominique LANGEVIN; M. Guy LECLERC; Mme Myriam MARTINEAU; M. Alain MORANÇAIS; M. François OLIVIER; M. Dominique PETER; M. Gérard RICHARD; M. Philippe TOURNADRE; Mme Monique TROTIN; Mme Agnès VERDIER.

Absents/Excusés avant donné procuration:

Absents/excusés	Pouvoir à			
Francis BOUSSION	Dominique PETER			
Sabrina DUCHESNE	Hervé RONCIERE			
Laure DUTERTRE	Alain GUILLOIS			
Jérôme LEONARD	Sylvie CHARTIER			
Joël TABAREAU	Vincent GRUAU			
Philippe WEHRLÉ	Michel DUTHEIL			
Sabrina RAPPART	François OLIVIER			
Catherine TRAPPLER	Agnès VERDIER			
Patrick RENARD	Myriam MARTINEAU			
Martine CRINIERE	Excusée			
Fabienne PINÇON	Excusée			

Secrétaire de séance : Vincent GRUAU

Y assistaient:

- Myriam Mortreau Directrice Générale des Services
- Ophélie Rondet Directrice Générale Adjointe

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 16/12/2022

www.loirluceberce.fr







M. Pascal DUPUIS, Vice-Président en charge de la Voirie expose :

La communauté de communes Loir-Lucé-Bercé dispose de la compétence voirie (création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire (voies communales classées), depuis sa création au 1^{er} Janvier 2017. Ce transfert de la voirie représente ainsi 930 km de voirie hors et en agglomération ainsi que 250 ouvrages d'art. La compétence voirie étant transférée, c'est la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé qui doit assurer la remise en état du domaine public. Un premier passage sur l'ensemble de nos ouvrages en 2019 a mis en exergue un certain nombre de désordres sur certains équipements.

En 2021, dans le cadre du plan France Relance, le Cerema a été missionné par l'état pour un diagnostic gratuit auprès des communes disposant d'ouvrages d'art. Sur notre territoire, 10 des 24 communes ont validé ce diagnostic. Le bureau d'études Sixense est donc intervenu en 2022 pour le compte du Cerema sur la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé. Ce diagnostic a mis en avant des dégradations renforcées avec une priorisation des interventions à effectuer. 6 ouvrages sous gestion intercommunale sont à remettre en état (3 sur la commune de Flée, 2 sur la commune de Luceau et un sur la commune de Jupilles).

Considérant que ces programmes de travaux peuvent être subventionnés par l'Etat au titre de la DSIL 2023 ;

Vu le programme de travaux ;

Vu le plan de financement prévisionnel annexé ;

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré,

- 1- Autorise le projet précité;
- 2- Décide de solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la DSIL 2023 ;
- 3- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président ayant délégation à déposer les dossiers de subvention afférents ;
- 4- Atteste de la compétence de la communauté de communes à réaliser ce programme.

Adopté à l'unanimité.

Le Président M. Hervé RONCIERE

Secrétaire de séance